

Le Championnat de France Séries 1-2-3

Il est ouvert à tout licencié appartenant aux séries 1A, 1B, 2A, 2B, 3A, 3B pour la saison en cours. Il se déroule en deux phases : une phase qualificative puis la finale.

Les deux épreuves sont ouvertes à tous les licenciés et attributives de %S1, %S2, %S3, PP4 et points de classement.

Les qualifiés d'Office :

Sont qualifiés d'office :

- Les Champions de France en titre des séries 1A, 1B, 2A, 2B, 3A, 3B. Si changement de série, les qualifiés joueront dans la série qu'ils occupent sur la saison concernée.
- Les joueurs français de série 1A qui sont dans les 50 premiers mondiaux au 1^{er} septembre de la saison en cours.

La phase qualificative directe :

L'épreuve se jouera en 2min par coup.

Tous les licenciés de toutes les séries peuvent participer à cette phase qualificative.

En complément des qualifiés d'office, la journée nationale « **Qualif. des Séries 1-2-3** » (par centres, 3 parties prétirées en simultané) permet de qualifier :

- Les 25 premiers 1A
- Les 40 premiers 1B
- Les 90 premiers 2A
- Les 70 premiers 2B
- Les 100 premiers 3A
- Les 80 premiers 3B

Le calcul étant effectué sur le nouveau classement au 1^{er} septembre.

La fédération se réserve le droit de moduler le nombre de qualifiés par séries en fonction de la capacité d'accueil.

Les joueurs qualifiés devront s'inscrire au plus tard un mois après la date de publication des résultats de la phase qualificative Fédérale.

Toute absence de réponse sera considérée comme une réponse négative.

Le repêchage :

- Pas de repêchage sur la Qualif. des Séries 1-2-3.
- Par des places comités :
un quota de places qualificatives sera déterminé en fonction des désistements avant le 1er décembre de la saison en cours. Les places par comités seront calculées en utilisant une règle de 3 prenant en compte le nombre de places disponibles, le nombre de joueurs S1, S2, S3 par comité après mise à jour du classement national au 1^{er} septembre de la saison et le nombre total de joueurs S1, S2, S3.
C'est aux comités de décider lors de quelle(s) épreuve(s) ces places seront attribuées : Simultané mondial, Championnat régional, etc.
Sont qualifiables au titre de ce quota tous les joueurs de S1, S2, S3 ne figurant pas sur la liste des joueurs qualifiés par la « **Qualif. des Séries 1-2-3** », liste publiée à l'issue de cette épreuve.
Il appartient aux comités régionaux d'établir la liste de leurs qualifiés, et de communiquer la liste des personnes ayant répondu positivement à leur qualification à la FFSc dès que possible, et au plus tard un mois avant la date de la finale.

La finale :

Elle se déroule en un seul lieu, en cinq parties en 2 min par coup. Les titres de Champion de France 1A, 1B, 2A, 2B, 3A, 3B seront décernés lors de cette finale, ainsi qu'un titre toutes séries confondues.

En principe, l'épreuve se déroule en alternance, entre Vichy et une autre destination organisatrice sur deux ans. La fédération se réserve le droit de modifier cette alternance en fonction des candidatures.

Les joueurs qualifiés n'ayant pas respecté les délais d'inscription ne pourront pas participer à l'éventuelle épreuve jumelée à ce championnat.

L'open :

Deux cas de figure :

Le Championnat de France des Séries 1-2-3 a lieu à Vichy :

L'open, qui se jouera uniquement sur place (hors centres Outre-Mer), est ouvert aux joueurs S1, S2, S3 non qualifiés (y compris ceux des fédérations étrangères) ainsi qu'à tous les joueurs des Séries 4 à 7 de toutes les fédérations.

Le Championnat de France des Séries 1-2-3 n'a pas lieu à Vichy :

En attente d'une décision du CA après consultation de la commission (janvier 2025).